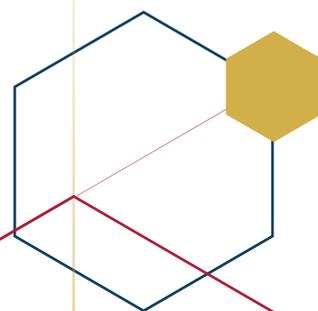




CONSEIL NATIONAL
DES BARREAUX

LES AVOCATS



LE CONSEIL
NATIONAL DES BARREAUX

LA FORCE DE
68 000 AVOCATS

LE CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX DÉFEND LA PROFESSION D'AVOCAT

Le Conseil national des barreaux (CNB) est l'institution représentative de la profession d'avocat. Il défend les intérêts des 68 000 avocats de France.

SES MISSIONS LÉGALES

MENER

les concertations et négociations avec les pouvoirs publics

UNIFIER

et faire évoluer les règles et usages de la profession d'avocat

ORGANISER

la formation professionnelle des avocats

DÉCIDER

de l'admission des avocats étrangers au Barreau français

RÉPARTIR

entre les barreaux les recettes fiscales pour le paiement des avocats effectuant des missions d'aide juridique

LE CNB C'EST :

UN ACTEUR D'INFLUENCE AUPRÈS
DES POUVOIRS PUBLICS

LE PROMOTEUR DE LA
PROFESSION

75

rencontres en 2018
avec le gouvernement
et ses services

126

rencontres avec les
parlementaires sur le projet
de réforme de la justice



EN FRANCE :

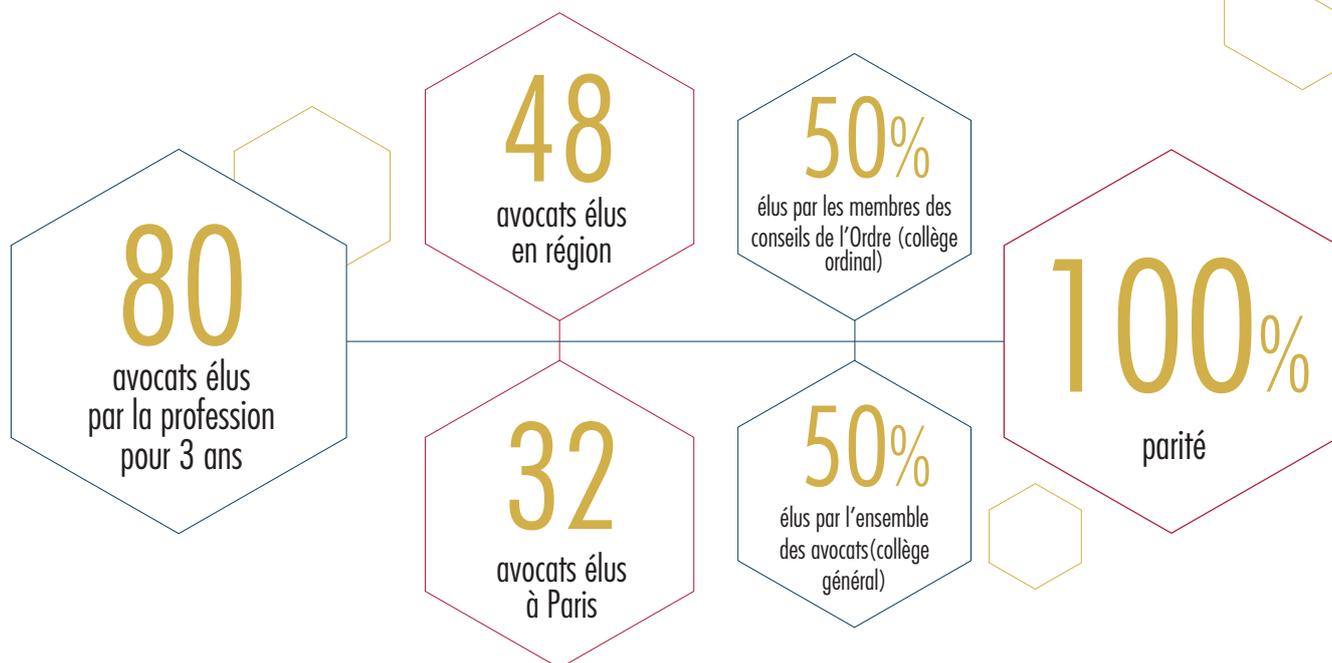
il valorise l'avocat auprès du grand public et des entreprises



À L'INTERNATIONAL :

il assure la défense des intérêts de la profession sur la scène internationale, aide à l'installation des avocats français à l'étranger

QUI COMPOSE LE CNB ?



- Présidente : **Christiane Féral-Schuhl**, élue parmi ces 80 membres.
- Vice-présidents : **Catherine Jonathan-Duplaa** et **Jean-Luc Forget**.
- Vice-présidents de droit : **Jérôme Gavaudan**, Président de la Conférence des bâtonniers et **Marie-Aimée Peyron**, Bâtonnier de Paris.

COMMENT FONCTIONNE LE CNB ?

Les élus du CNB travaillent au sein de commissions et de groupes de travail thématiques.

15 COMMISSIONS PERMANENTES

- Accès au droit et à la Justice
- Admission des avocats étrangers
- Affaires européennes et internationales
- Collaboration
- Communication institutionnelle
- Droit et entreprise
- Egalité
- Exercice du droit
- Formation professionnelle
- Libertés et droits de l'Homme
- Numérique
- Prospective et innovation
- Règles et usages
- Statut professionnel de l'avocat
- Textes

GROUPES DE TRAVAIL AD HOC

- Arbitrage
- Avocats / experts judiciaires
- CARPA
- Droit des mineurs
- Droit des victimes
- Droit du travail
- Droit Public
- Entreprises et droits de l'Homme
- Fiducie
- Fiscalité
- Lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent
- Médiation
- RGPD
- Voies d'accès dérogatoires

Une fois par mois, tous les élus participent à l'assemblée générale où toutes les décisions de l'institution sont votées.

DES AVOCATS FORMÉS ET INFORMÉS

SE FORMER AU QUOTIDIEN

L'ENCYCLOPÉDIE DES AVOCATS : 1 000 AVOCATS LA CONSULTENT CHAQUE JOUR !

Toute la documentation pratique pour les avocats

- Avis déontologiques
- Avis techniques sur les modes et structures d'exercice
- Modèles et documents-type
- Guides pratiques

Et aussi la documentation institutionnelle

- Rapports et travaux
- Motions et résolutions
- Communiqués de presse

MENTIONS DE SPÉCIALISATION

- Le CNB centralise les demandes de mentions de spécialisation et délivre les certificats de spécialisation.

ÉVÉNEMENTS ET FORMATIONS

- Des événements et formations Datadock sur les thématiques d'actualité partout en France
- Séminaires de formation en ligne

CONNAÎTRE LES CHIFFRES DE LA PROFESSION

L'Observatoire national de la profession d'avocat réalise des travaux économiques et statistiques sur la profession d'avocat : la démographie, les modes d'exercice, les perspectives, les marchés... Chaque année, des études cartographient la profession sur tout le territoire. Un outil de connaissance essentiel.

SUIVRE LES ACTIONS DU CNB

Des lettres d'information électroniques

- pratiques
- thématiques
- informant des prises de position de l'Institution
- événementielles

Le portail web cnb.avocat.fr : 150 000 visites mensuelles !

- Informations sur l'Institution
- Actualités de la profession
- Les travaux des commissions et groupes de travail
- L'agenda des événements et la possibilité de s'inscrire en ligne
- L'annuaire national de la profession

PRENDRE EN COMPTE LES OBSERVATIONS DE LA PROFESSION

Avenir de la profession : le CNB a lancé la première consultation nationale « Quels avocats pour quels défis dans notre société ? » pour recueillir les thèmes qui intéressent les avocats, dans le cadre des Etats généraux de l'Avenir de la profession. avenirdelaprofession.avocat.fr

Clubs utilisateurs : La possibilité est donnée aux avocats de participer aux évolutions des services numériques fournis à la profession. Ils peuvent s'inscrire et ainsi donner leur avis en ligne.

Concertation de la profession : Les rapports apportant des modifications au RIN (Règlement intérieur national de la profession d'avocat) sont toujours envoyés à la concertation de la profession pour recueillir son avis avant le vote final en Assemblée générale.

LE CNB OFFRE AUX AVOCATS DES APPLICATIONS SÉCURISÉES

PERMETTANT
D'ASSURER LE
RESPECT DU SECRET
PROFESSIONNEL DÛ À
LEURS CLIENTS

TRAVAILLER EN CABINET AVEC LE RPVA

CLOUD PRIVÉ DES AVOCATS



- accéder à une adresse de messagerie sécurisée
- envoyer des fichiers lourds
- stocker des documents en ligne

E-BARREAU



- communiquer de manière sécurisée avec les juridictions (TGI, CA, TC)
- gérer les dossiers depuis un ordinateur ou un smartphone avec e-barreau

E-DENTITAS



- configurer des accès aux services dédiés aux avocats, avec ou sans clé
- déléguer l'accès de dossiers à un confrère de son choix

E-ACTE



- créer des actes d'avocat 100% numériques
- stocker les actes numérisés de façon sécurisée
- proposer aux clients la signature électronique

E-CONVENTION D'HONORAIRES



- établir des conventions d'honoraires et les stocker sur une plateforme sécurisée
- proposer la signature électronique des e-conventions aux clients

PLATEFORME DE CONSULTATION JURIDIQUE



- créer une vitrine en ligne
- définir les tarifs
- renseigner les disponibilités
- renforcer sa visibilité grâce aux blogs des avocats

LE CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX EST À VOTRE ÉCOUTE

Par téléphone au 01 53 30 85 60 de 8h30 à 19h00
Par courrier électronique : cnb@cnb.avocat.fr



SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



AU SIÈGE

180 boulevard Haussmann – 75008 Paris



POUR UNE QUESTION TECHNIQUE LIÉE À L'ACCÈS AU RPVA ET À SES APPLICATIONS

Par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 18h : 0970 823 321
(coût d'une communication normale vers la France métropolitaine)

Par courrier électronique : assistance@cnb.avocat.fr

À l'aide du formulaire en ligne : ebarreau.fr/assistance.php

Consulter la foire aux questions : faq.avocat.fr

POUR TOUTE QUESTION LIÉE À LA COMMANDE OU AU RENOUVELLEMENT DE LA CLÉ AVOCAT :

Par courrier électronique : suiviclergs@cnb.avocat.fr

POUR TROUVER VOS OUTILS DU QUOTIDIEN

Suivre nos actualités : cnb.avocat.fr

Obtenir les modèles de documents et toutes nos publications : encyclopedie.avocats.fr

Tout savoir sur la médiation par les avocats : cnma.avocat.fr

Se référencer et mener des consultations en ligne : avocat.fr

Pour toute question sur nos événements : evenement@cnb.avocat.fr

Pour se renseigner sur l'obtention d'un certificat de spécialisation : specialisation@cnb.avocat.fr



CONSEIL NATIONAL
DES BARREAUX

LES AVOCATS